



“ Vouloir apprendre aux gens à pêcher plutôt que de donner le poisson, c’est bien beau, mais la lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale, ça prend un lac et les bons outils ! ”



Mémoire produit par la
Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption
dans le cadre de la consultation publique pour le prochain
Plan d'action pour la Solidarité et l'inclusion sociale
déposé en janvier 2016 au
Ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale du Québec

Table des matières

Mise en contexte	3
Les vraies questions à se poser	5
La préparation à l'apprentissage	6
Apprendre à pêcher.....	7
La progression des compétences	8
Conclusion	10
Bibliographie	12
ANNEXE A Extrait du Document de consultation publique	13

Suite à une consultation locale des membres à Repentigny le 8 décembre 2015

Adopté par le conseil d'administration de la CDC MRC de L'Assomption le 15 janvier 2016

Illustration par **Audrey-Ann Frenette**

Les administrateurs et auteurs notent que le mémoire est une synthèse de plusieurs enjeux et qu'il importe d'approfondir davantage, collectivement et en collaboration avec l'ensemble des instances concernées, les éléments présentés dans ce document.

L'évolution d'un apprenti pêcheur

Mise en contexte

«Née d'une large mobilisation de la société civile, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. La Loi a défini cinq orientations pour guider le contenu des plans d'action. La loi prescrit que les actions menées par l'ensemble de la société québécoise et par le gouvernement doivent se concrétiser en des plans d'action qui s'articulent autour de cinq orientations :

1. **Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes.**
2. **Renforcer le filet de sécurité sociale et économique.**
3. **Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail.**
4. **Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société.**
5. **Assurer à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions.¹»**

Lors de l'Assemblée régulière des membres (ARM) du 8 décembre 2015, la Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption (CDC) a consulté ses membres en lien avec l'appel de mémoires pour le prochain Plan d'action gouvernemental pour la Solidarité et l'Inclusion sociale (PAGSIS). En prenant connaissance et en analysant les cinq orientations détaillées dans le document de consultation, les membres ont soulevé des faits et opinions pertinents. Premièrement, nul ne peut être contre la vertu. C'est-à-dire que sur papier, les cinq orientations sont bien une vision partagée par le mouvement communautaire, mais malheureusement, les « bottines ne suivent pas les babines », en l'occurrence, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations sont insuffisantes pour atteindre les objectifs. C'est donc en approfondissant leur réflexion que les membres de la CDC MRC de L'Assomption se sont questionnés sur les raisons et les facteurs expliquant l'augmentation des individus nécessitant de l'aide et des services : un phénomène qui a augmenté² d'années en années et ce malgré la mise en action des deux précédents PAGSIS. La situation sociopolitique et économique explique, en partie, l'amplification des inégalités sociales et l'écart croissant entre les riches et les pauvres.

«Alors que le revenu médian des Québécois est au même niveau qu'il y a 30 ans, celui du 1% le plus riche a presque doublé pendant la même période.» (Nicolas Zorn, INM Blogue, Oct. 2015)

¹ Document de consultation publique Solidarité et Inclusion sociale, *Vers un troisième plan gouvernemental*, Appel de mémoires général, 2015, Ministère Travail, Emploi et Solidarité Sociale, 26p.

² Exemple local : L'organisme Fin à la faim... offre du soutien alimentaire à une cinquantaine de familles supplémentaires hebdomadairement, passant donc de 170 familles à 225 en seulement six mois. Autre exemple local : Au mois de décembre 2015, on a compté 260 références de médecin vers l'accueil psychosocial du CISSSL, un triste record alors que les gens se tournent vers les médecins pour avoir de l'aide.

D'ailleurs, le mémoire du Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)³ approfondie très bien le sujet. C'est pourquoi, les membres de la CDC MRC de L'Assomption se sont penchés sur d'autres facteurs qui conduisent ou maintiennent des individus dans une situation de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi que l'identification des processus pouvant mener la société québécoise vers une richesse plus collective et globale.

Tous sont en accord sur l'importance d'une loi afin que la solidarité et l'inclusion sociale soit une priorité gouvernementale, mais les membres s'entendent pour dire que certaines des orientations détaillées dans le Document de consultation publique ne prennent pas en considération adéquatement le processus et les facteurs amenant un individu à se sortir de la pauvreté. En effet, l'orientation sur la *valorisation du travail*⁴ n'aura aucun impact par exemple sur le maintien dans la pauvreté d'une personne atteinte de la Sclérose en plaques qui est considéré inapte au travail et dont l'aide gouvernementale est insuffisante pour lui permettre d'éviter de faire un choix entre payer des couches pour adultes ou manger à la fin du mois. La valorisation du travail n'aidera pas non plus une mère de famille qui a dû arrêter de travailler afin de s'occuper à temps plein de ses deux fils atteint d'un Trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) : « Nous avons vendu notre voiture, coupé nos lignes de cellulaire [...] le visage de la pauvreté change et j'en suis l'exemple parfait.⁵ »

Par ailleurs, selon un rapport datant de 2012 du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), l'exclusion sociale est le «résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels et culturels, souvent interdépendants et cumulatifs qui contribuent à marginaliser les personnes ou les groupes.» Selon eux, il y a cinq indicateurs qui influencent l'exclusion sociale : les conditions matérielles, le logement, la santé, le travail et l'emploi, l'éducation, les réseaux (personnels et institutionnels-organisationnels)⁶. En effet, la pauvreté et l'exclusion sociale sont le résultat de multiples facteurs distincts selon chacun des individus et les environnements qui gravitent autour.

**«39.4% des ménages à faible revenu ont eu peur de manquer de nourriture en 2011-2012»
(Rapport CEPE 2015)**

³ Regroupement Québécois de l'Action Communautaire Autonome (RQ-ACA) [En ligne] <http://www.rq-aca.org/>

⁴ Annexe 1 , Extrait du Document de consultation publique p. 15

⁵ NGUONLY, Olivia. Hebdo Rive-Nord, «Une dinde et des cadeaux pour Isabelle et sa famille», 20 décembre 2015 [En ligne] <http://www.hebdorivenord.com/Communaute/2015-12-20/article-4380537/Une-dinde-et-des-cadeaux-pour-Isabelle-et-sa-famille/1>

⁶ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, 2015, p.1 [En ligne] http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_2015_Indicateurs_exclusion_sociale.pdf

Les membres de la CDC soulèvent que pour en arriver à combler les éléments manquants menant à une insertion socioéconomique complète, il est primordial de voir le processus avec davantage de complexité et surtout, de transversalité. Pour donner suite à cette réflexion, nous nous référerons à l'expression suivante : « **Quand un homme a faim, vaut mieux lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson.** » Effectivement, « *Rehausser le revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté* »⁷ n'empêchera pas, par exemple, un individu de régler son problème de consommation ou de dépendance. Certaines orientations du Document de consultation publique sont détaillées en fonction de « donner le poisson ». D'autres priorisent « l'apprendre à pêcher » comme dans l'orientation 2 visant à « *Donner accès à une information simple et fiable permettant de faire des choix alimentaires éclairés* »⁸. Par contre, les membres de la CDC approfondissent l'expression encore plus loin. **Comment bien « apprendre à pêcher » si l'individu n'a pas mangé depuis deux jours et que son toit coule ? Comment être ouvert et réceptif pour « apprendre les saines habitudes de vie » si un adolescent est en situation d'anxiété causé par son contexte familial ou parce qu'il est victime d'intimidation ?**

La CDC apporte donc un bémol à cette expression et souhaite que les orientations du prochain plan d'action prennent en considération ce que le présent mémoire désire préciser : « Quand un homme a faim, vaut-il mieux lui apprendre à pêcher sans lui donner un poisson ? » **et avant tout :**

1. **Y-a-t-il un lac ?**
2. **Est-ce que l'individu a les bons outils nécessaires à l'apprentissage ?**
3. **Apprend-t-on tous de la même manière ?**

Les vraies questions à se poser pour atteindre les objectifs

Y-a-t-il un lac?

Le lac représente l'environnement de l'individu composé des conditions gagnantes pour être en mesure « d'apprendre à pêcher ». En effet, le lac doit d'être propice à l'apprentissage. Ces conditions doivent être présentes tout au long du processus de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale qui se fait en trois parties : la préparation à l'apprentissage, apprendre à pêcher et la progression des compétences. Ces conditions gagnantes sont, entre autres, celles énumérées par le CEPE : les conditions matérielles, le logement, la santé le travail et l'emploi, l'éducation, les réseaux (personnels et institutionnels-organisationnels) et à celles-ci nous pourrions également ajouter, entre autres, l'estime de soi.

⁷ Annexe 1 , Extrait du Document de consultation publique p. 11

⁸ Ibid p. 10.

La préparation à l'apprentissage

Il est important de préparer l'individu et son environnement à l'apprentissage, c'est-à-dire s'assurer que le lac soit complet et accessible. En effet, la personne nécessite avant tout que ses besoins de base soient comblés pour ensuite être en mesure de mieux comprendre et d'appliquer ce qu'elle aura appris. Plusieurs situations peuvent éloigner un individu du marché du travail et nuire à son insertion socioéconomique. Cette étape essentielle est composée de différents éléments selon chacun des cas et est également d'une durée aléatoire. La préparation à l'apprentissage peut être un processus individuel, un processus collectif et même souvent une combinaison des deux.

Exemple A : Une femme victime de violence conjugale doit avant tout être en sécurité et indépendante de son agresseur pour ainsi répondre à ses besoins de base. Elle aura également besoin d'un soutien moral afin de retrouver le pouvoir sur sa vie et de regagner son estime personnelle lui permettant d'assimiler les apprentissages pour un éventuel retour sur le marché du travail.

Exemple B : Il est souhaitable d'enseigner aux enfants les saines habitudes de vie à l'école, comme boire du lait. Malheureusement, si on regarde le lac, on demande à un enfant atteint d'un Trouble de déficit de l'attention (avec ou sans hyperactivité) d'écouter une enseignante qu'il n'apprécie guère car il est dans une classe régulière et qu'il est souvent la cible de représailles, de voir une affiche d'un programme de « prévention » sur les murs de l'école déjà tapissées d'affiches de plein d'autres ministères et on prend pour acquis que le jeune a accès à du lait à la maison alors que sa mère monoparentale qui travaille au salaire minimum n'a les moyens que de payer pour un 2 litres de boissons gazeuses à 0.99\$ alors que le 2 litres de lait est à 3.63\$ et que l'eau est à 2.69\$.

Exemple C : Une personne immigrante s'installe au Québec. La logique veut que cette personne s'intègre dans un milieu réceptif pour l'accueillir, il faut donc assurer l'environnement avant même de rencontrer la personne immigrante elle-même. La population doit être plus renseignée pour éviter les impacts négatifs des préjugés menant à l'exclusion sociale. On parle alors d'une préparation collective à l'apprentissage. Cette situation est complexe puisqu'elle englobe une compréhension homogène de l'ensemble de la société et ne passe donc pas par une simple affiche sur un mur de CLSC.

Apprendre à pêcher

On pourrait résumer cette étape comme suit : tous les apprentissages qui permettent à l'individu de développer son potentiel et sa capacité d'agir. C'est le principe d'*habilitation* ou « empowerment », c'est-à-dire l'amalgame des apprentissages menant l'individu à se responsabiliser et devenir autonome. Encore une fois, cette étape est inutile si la préparation à l'apprentissage et le maintien des conditions gagnantes ne sont pas assurés en premier lieu.

Est-ce que l'individu a les bons outils nécessaires à l'apprentissage?

Si le coffre à outils de l'individu est incomplet ou inadéquat, il lui sera difficile d'apprendre à pêcher correctement. Il importe donc de s'assurer que l'apprentissage est adéquat et adapté : on n'apprend pas à pêcher du saumon dans un lac à truite alors pourquoi ce qui est bon à Montréal le serait ailleurs au Québec? Les membres notent par plusieurs exemples la disparité des méthodes d'interventions au sein même des municipalités de notre territoire de MRC : pour favoriser une vie active et l'exercice physique auprès des jeunes, de faire lâcher les jeux vidéo aux jeunes pour aller jouer au hockey dans une ville ne nécessite pas la même intervention que d'avoir simplement accès aux équipements dans une autre.

Exemple A : La femme victime de violence conjugale doit faire un retour sur le marché du travail car son ancien conjoint l'empêchait de travailler. Elle doit faire un retour aux études afin de perfectionner des connaissances ou en acquérir de nouvelles. Mais si on lui apprend à être commis-comptable alors qu'elle serait excellente au service à la clientèle, le risque d'échec dans toutes les sphères de sa vie est plus élevé et la retournera à la case départ.

Exemple B : Le jeune atteint d'un TDAH apprend à bien faire son curriculum vitae afin de mettre ses compétences et son expérience en valeur. Par contre, on ne lui a jamais appris comment agir en situation d'entretien d'embauche en considérant son TDAH, ce qui réduit grandement ses chances d'obtenir l'emploi pour lequel il a postulé.

Exemple C : Il se peut que la personne immigrante ait à fréquenter une classe de francisation afin qu'elle puisse fonctionner adéquatement dans son milieu d'accueil, mais pour ce faire, la personne doit également être en mesure de payer un service de garde pour ses enfants et se déplacer pour aller à ses cours alors même qu'elle n'en n'a pas les moyens. Il n'est pas rare de voir une personne abandonner les cours de francisation car elle n'a pas de voiture (ni même de permis de conduire) et l'horaire du transport ne lui permet pas d'assister adéquatement aux cours ou aux horaires de service de garde.

Également, les membres de la CDC MRC de L'Assomption s'accordent tous pour dire que l'éducation populaire est primordiale au niveau collectif pour prévenir la pauvreté, les préjugés et l'exclusion sociale. Depuis quelques années, on observe d'ailleurs un nouveau visage de la pauvreté qui ne correspond plus nécessairement aux clichés habituels. En effet, les difficultés économiques locales ressenties dans notre MRC face à des enjeux comme la mondialisation, le vieillissement de la population et l'augmentation du coût de la vie en corrélation avec les mesures de rigueurs budgétaires des dernières années ont appauvri des gens de la classe moyenne qui se tournent maintenant vers les organismes communautaires ou les services publics... des gens qui, dans les plus petites communautés, étaient parfois des piliers et des modèles ont maintenant besoin de ressources pour survivre.

De plus, l'information diffusée dans les médias de masse est bondée de sensationnalisme et contourne souvent les sujets importants qu'un citoyen doit saisir afin d'être en mesure de comprendre les enjeux socioéconomiques. Une étude de la couverture médiatique de la campagne électorale réalisée par Influence Communication⁹ révèle que 94% du contenu des médias lors de la dernière élection fédérale étaient des interprétations, analyses et critiques, alors que les propos et propositions des chefs de partis occupaient seulement 6% de l'espace médiatique.

La progression des compétences

Tout ce processus nécessite un suivi. Il se peut que malgré les apprentissages acquis, la phase d'expérimentation soit composée d'embuches. L'individu aura peut-être besoin d'encouragements ou d'une révision des apprentissages. En effet, s'il est laissé à lui-même, le risque de démotivation et de découragement est davantage élevé. De plus, l'environnement d'un individu n'est jamais à l'abri d'imprévus, il se peut que durant le processus, un retour à l'étape initiale de la « préparation à l'apprentissage » soit nécessaire pour assurer les conditions gagnantes. Lors de la mise en pratique de l'apprentissage, il peut également arriver que la personne doive approfondir certaines connaissances acquises, de retourner à la phase d'« apprendre à pêcher ». C'est pourquoi, il faut s'assurer d'un accompagnement graduellement décroissant mais continuellement accessible afin que l'individu puisse obtenir de l'aide supplémentaire au besoin et ce, tout au long du processus d'habilitation, sans négliger le « post-apprentissage ».

⁹ État de la nouvelle - Bilan 2015

Ce « coaching » est un élément essentiel à la réussite de l'atteinte de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, une approche utilisée depuis des années par les organismes communautaires et peu à peu reprise par d'autres domaines. « *L'accompagnement par un coach se veut plus durable que la formation traditionnelle, dont les effets vont de quelques journées à quelques semaines. Avec le coaching, l'accent est mis sur le transfert des apprentissages. On applique concrètement des notions apprises et on fait un suivi quelques jours plus tard. Ce processus [...] favorise considérablement le transfert des apprentissages.*¹⁰ »

Exemple A : La femme victime de violence conjugale a débuté son nouvel emploi et quelques semaines plus tard, fais face à un client agressif. Cette expérience affecte grandement son rendement et elle se fait congédier. En ayant accès à du soutien, du coaching, elle aura pu aisément reprendre confiance en ses capacités avec quelques appels ou rencontres de soutien et poursuivre son emploi sans recommencer à zéro.

Exemple B : Un jeune atteint d'une dépression et est traité dans le réseau public. Une fois bien médicamenté, le réseau le laisse avec sa famille un peu pris au dépourvu ne sachant pas les effets secondaires de ces médicaments. Le jeune cesse de prendre la médication car il dit ne plus se sentir lui-même. En ayant accès à un « coach » au-delà des suivis médicaux biannuels, le jeune et sa famille peuvent être accompagnés pour trouver des solutions ensemble afin de favoriser la prise de médication et éviter que la situation dégénère.

Exemple C : Les employeurs ne sont pas tous à blâmer pour le manque d'insertion professionnelle des personnes immigrantes. La présence d'un employé immigrant peut faire fuir la clientèle. Mais si au-delà de simplement assurer l'embauche de la personne immigrante, il est primordial d'offrir des ressources qui accompagnent l'employeur et l'employé avec des techniques d'interventions adaptées. Ainsi, même les clients seront heureux de se faire servir par les personnes immigrantes et des préjugés seront éliminés par le fait même.

¹⁰ BARON, Louis. «Le coaching n'est pas un phénomène de mode!» Les Affaires, publié le 1 juillet 2011, [En ligne] www.lesaffaires.com/strategi-d-entreprise/management/le-coaching-n-est-pas-un-phnomne-de-mode/532740

Conclusion

À la lumière de cette réflexion, les organismes communautaires autonomes sont actuellement les seuls dans notre société à avoir l'expertise transversale et la capacité structurelle par le biais de l'autonomie de leur mission de base (moyennant de meilleures ressources) **d'accompagner les individus et les collectivités** dans ces trois étapes de l'habilitation menant à une insertion socioéconomique globale. Les organismes communautaires s'assurent en tout temps qu'il y ait un lac avant d'enseigner à l'individu à pêcher et suivent le dossier jusqu'au bout, parfois pour la vie. Le système public étant engorgé et ayant des ressources financières de plus en plus limitées, il devient difficile de faire une préparation à l'apprentissage et des suivis adéquats¹¹. Il est également complexe, voire impossible pour un individu en situation de pauvreté d'avoir accès aux services privés qui sont souvent trop coûteux.

Par ailleurs, le financement par projet pour les organismes communautaires limite leurs actions puisque les critères de sélection sont souvent restrictifs et le financement d'une trop courte durée, principalement orientés sur l'étape de l'« apprentissage » seulement. Il est également observé que lorsqu'un projet se termine, l'organisme doit malheureusement souvent réduire son offre de services et perdre des employés qualifiés faute de financement. Résultat : les organismes peuvent aider moins de gens pendant que la demande de services continue d'augmenter¹². De récentes études prouvent que les organismes communautaires constituent une richesse économique importante¹³. Il s'agit également d'un élément central dans les analyses des dernières années des différentes fondations privées et communautaires, dont celle de la Fondation Lucie et André Chagnon, qui a fait du travail global accompli par les organismes communautaires un incontournable dans la prévention de la pauvreté. Cela s'explique entre autres par le fait que les organismes communautaires sont en mesure d'aider les gens à se sortir d'une situation de pauvreté et de faire en sorte que ces individus contribuent à l'économie par le biais de leurs impôts et de l'achat local.

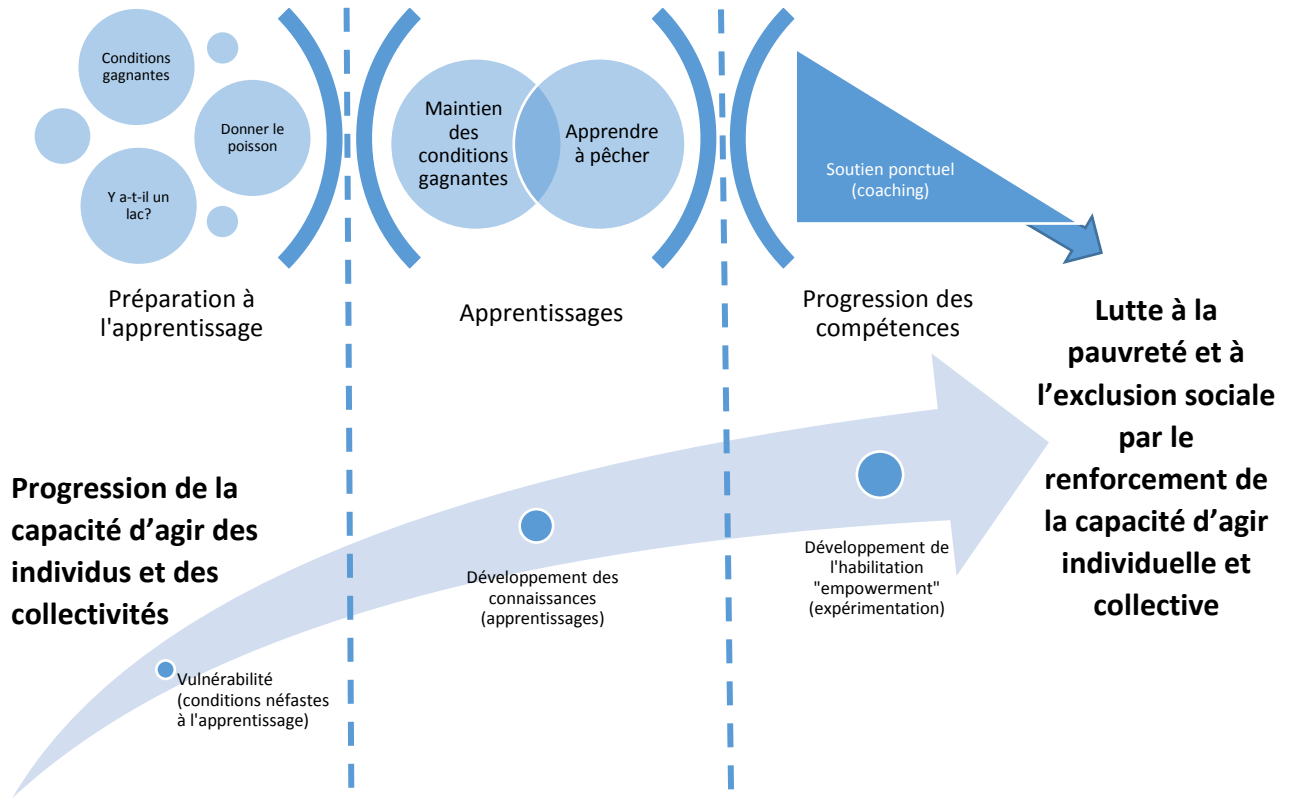
¹¹ Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), *Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec*, [En ligne] <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/> «**Les services de relations d'aide et d'encadrement pédagogiques dont bénéficient environ 160 étudiants du Cégep de L'Assomption sont les plus précaires. Les services d'un travailleur social, nouvellement embauché, qui apporte une aide psychosociale aux étudiants dans le besoin, de même que le recours aux services externes de psychologie, sont susceptibles de disparaître. Tous les travaux du Service d'aide à l'intégration des élèves pourraient être réduits.**»

¹² Phénomène qui est d'autant plus amplifié avec les politiques récentes (En Ligne) <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/>

¹³ PINEAULT, Éric, Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), Conférence organisée par la CDC de L'Estrie *L'austérité*, 23 octobre 2014, durée : 13 minutes 31 secondes, [En ligne] Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=spFGt1RD2yE>

C'est pourquoi il est essentiel que les orientations du troisième Plan d'action pour la Solidarité et l'Inclusion Sociale prennent en considération la primordialité des trois étapes de l'habilitation (ou empowerment) pour la réinsertion socioéconomique expliquées dans le présent mémoire.

Rôles des organismes dans le processus d'habilitation (empowerment)



En bref, une bonne part de la solution à cette problématique se retrouve donc dans une meilleure reconnaissance et un meilleur financement de base à la mission des organismes communautaires autonomes puisqu'ils ont l'expertise de poser et de répondre aux vraies questions de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale :

1. Y-a-t-il un lac ?
2. Est-ce que l'individu a les outils nécessaires à l'apprentissage ?
3. Apprends-t-on tous de la même manière ?

Bibliographie

Document de consultation publique Solidarité et Inclusion sociale, *Vers un troisième plan gouvernemental*, Appel de mémoires général, 2015, Ministère Travail, Emploi et Solidarité Sociale, 26p.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, 2015, 39p. [En ligne] http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_2015_Indicateurs_exclusion_sociale.pdf

Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), *Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec*, [En ligne] <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/>

NGUONLY, Olivia. Hebdo Rive-Nord, «Une dinde et des cadeaux pour Isabelle et sa famille», 20 décembre 2015 [En ligne] <http://www.hebdorivenord.com/Communaute/2015-12-20/article-4380537/Une-dinde-et-des-cadeaux-pour-Isabelle-et-sa-famille/1>

PINEAULT, Éric, Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), Conférence organisée par la Revue Liberté, *L'idéologie derrière les mesures d'austérité*, 28 mars 2015, durée : 49 minutes 02 secondes, [En ligne] Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=spFGt1RD2yE>

PINEAULT, Éric, Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), Conférence organisée par la CDC de L'Estrie *L'austérité*, 23 octobre 2014, durée : 13 minutes 31 secondes, [En ligne] Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=spFGt1RD2yE>

BARON, Louis. «Le coaching n'est pas un phénomène de mode!» Les Affaires, publié le 1 juillet 2011, [En ligne] www.lesaffaires.com/strategi-d-entreprise/management/le-coaching-n-est-pas-un-phnomne-de-mode/532740

Regroupement Québécois de l'Action Communautaire Autonome (RQ-ACA) [En ligne] <http://www.rq-aca.org/>

Données locales :

L'organisme Fin à la faim... offre du soutien alimentaire à une cinquantaine de familles supplémentaires hebdomadairement, passant donc de 170 demandeurs à 225 en seulement huit mois.

Au mois de décembre 2015, on a compté 260 références de médecin vers l'accueil psychosocial du CISSSL, un triste record.

«Les services de relations d'aide et d'encadrement pédagogiques dont bénéficient environ 160 étudiants du Cégep L'Assomption sont les plus précaires. Les services d'un travailleur social, nouvellement embauché, qui apporte une aide psychosociale aux étudiants dans le besoin, de même que le recours aux services externes de psychologie, sont susceptibles de disparaître. Tous les travaux du Service d'aide à l'intégration des élèves pourraient être réduits.» [En ligne] <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/>

ANNEXE A

Extrait du Document de consultation publique

ORIENTATION 1 PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES

La prévention est une clé importante pour toute démarche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle contribue à empêcher les personnes de se retrouver en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, les aide à en sortir ou permet d'amoinrir les effets qui y sont associés. Il faut agir tôt dans la vie des personnes afin que tous les citoyens et toutes les citoyennes aient accès à un ensemble d'outils pour assurer leur mieux-être et celui de leur famille et développer leur plein potentiel. Il n'est pas suffisant d'agir sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il faut s'attarder davantage sur leurs causes et adapter les interventions en conséquence.

En vertu de l'article 8 de la Loi, les actions liées à la prévention doivent notamment viser à :

1. reconnaître la famille comme cellule de base du développement des personnes et de la société et soutenir, dans le respect du rôle des parents, les familles à risque de pauvreté persistante ayant la charge de jeunes enfants en intervenant de manière précoce et intégrée afin de leur rendre accessible une diversité de services et de programmes adaptés à leurs besoins et à ceux de leurs enfants;
2. favoriser la réussite scolaire de même que la réinsertion scolaire et sociale des jeunes, particulièrement ceux vivant en milieu défavorisé;
3. améliorer la formation de base et l'accès à la formation continue afin de permettre aux adultes de compléter et de mettre à jour leurs compétences professionnelles, de faciliter la reconnaissance de leurs acquis et de favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication;
4. soutenir les actions bénévoles et communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté;
5. reconnaître l'apport des aînés dans la société et soutenir ceux qui sont en situation de pauvreté afin de leur rendre accessible une diversité de services et de programmes adaptés à leurs besoins;
6. favoriser, pour les personnes en situation de pauvreté, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.

ORIENTATION 2 RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un ensemble de mesures ont été mises en place pour maintenir et améliorer le revenu et les conditions de vie des personnes et familles à faible revenu. Le pouvoir d'achat des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours s'est également amélioré. Des logements sociaux ont été construits, et des programmes de rénovation domiciliaire ont été adoptés. Toutefois, il y a encore du travail à faire en ce sens. Les mesures visant à améliorer le mieux-être doivent aussi continuer à être adaptées aux réalités des personnes en situation de faible revenu.

En vertu de l'article 9 de la Loi, les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à :

1. rehausser le revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté, en tenant compte notamment de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels;
2. favoriser le maintien ou l'intégration en emploi des travailleuses et travailleurs à faible revenu, notamment par des suppléments à leurs revenus de travail;
3. rendre accessibles des services en matière de santé, de services sociaux et d'éducation qui soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale;
4. favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable, de même qu'à une information simple et fiable leur permettant de faire des choix alimentaires éclairés;
5. favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement du logement social, de même que par le renforcement du soutien communautaire aux personnes plus démunies socialement, dont les sans-abri.

ORIENTATION 3 FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL

Avoir accès à un emploi, quand c'est possible, est une dimension importante de chaque parcours individuel. Cela permet aux personnes de se réaliser et de participer à la société, et c'est le meilleur moyen de se sortir de la pauvreté. Pour y parvenir, il est essentiel d'offrir aux individus les outils nécessaires pour leur assurer une formation adéquate et faciliter leur intégration au marché du travail. Néanmoins, au cours des prochaines années, l'évolution du marché du travail au Québec sera grandement influencée par celle de sa démographie. Les défis auxquels feront face les hommes et les femmes devront se traduire par des interventions concrètes pour soutenir l'accès à l'emploi.

En vertu de l'article 10 de la Loi, dans le cadre de l'orientation visant à favoriser l'accès à l'emploi et à valoriser le travail, le gouvernement doit se concerter avec ses différents partenaires du marché du travail et les organismes communautaires afin, notamment :

1. d'intensifier l'aide à l'emploi pour mieux soutenir les collectivités dans leurs efforts de développement de l'emploi et, particulièrement dans les territoires à concentration de pauvreté, pour adapter les mesures et services d'aide à l'emploi aux besoins des groupes ciblés comme étant davantage touchés par la pauvreté;
2. de favoriser une approche centrée sur la prise en charge par le milieu et l'intégration du développement social et économique;
3. de favoriser, dans les milieux de travail, l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui ont des difficultés particulières d'intégration en emploi, notamment celles qui présentent une déficience ou une incapacité;
4. d'améliorer la qualité des emplois afin que les personnes qui travaillent puissent disposer d'un revenu leur assurant un niveau de vie décent, compte tenu des revenus de l'ensemble des travailleuses et travailleurs québécois, d'une meilleure protection de l'emploi au chapitre des risques d'exclusion, de même que de mesures permettant de mieux concilier famille et travail.

ORIENTATION 4 FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un défi collectif. Les paliers de gouvernement, les organismes communautaires, les citoyennes et les citoyens ainsi que les entreprises ont tous un rôle à jouer pour favoriser la cohésion sociale et lutter contre les formes de discrimination sociale et matérielle. Les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale nuisent à leur participation sociale et à leur plein épanouissement. La solidarité et l'inclusion sont des valeurs importantes au Québec. Il faut axer nos interventions en ce sens et réduire les barrières afin de favoriser l'engagement de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

En vertu de l'article 11 de la Loi, les actions entreprises afin de favoriser l'engagement de l'ensemble de la société doivent permettre la mobilisation d'intervenantes et d'intervenants représentatifs de la collectivité québécoise. À cette fin, ces actions doivent notamment :

1. favoriser la participation citoyenne, particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et des organismes qui les représentent;
2. soutenir les initiatives locales et régionales mises sur pied spécifiquement en vue d'atteindre les objectifs poursuivis par la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
3. reconnaître la responsabilité sociale des entreprises et associer les partenaires du marché du travail;
4. reconnaître la contribution de l'action bénévole et communautaire.

ORIENTATION 5 ASSURER, À TOUS LES NIVEAUX, LA CONSTANCE ET LA COHÉRENCE DES ACTIONS

La complexité des enjeux liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale nécessite que les différents acteurs agissent de façon concertée et assurent une cohérence dans la mise en œuvre de leurs actions, et ce, à tous les niveaux. Le travail en silos a été ciblé à plusieurs reprises comme étant un obstacle à la pleine réalisation des interventions et à l'offre de service. La société québécoise mise également sur le savoir et le partage de la connaissance pour faire évoluer les pratiques, dont celles en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En vertu de l'article 12 de la Loi, et dans le cadre de l'orientation visant à assurer la constance et la cohérence des actions à tous les niveaux, le gouvernement doit notamment :

1. faire en sorte que les politiques et mesures pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soient complémentaires et cohérentes;
2. se donner des moyens de mesurer les progrès réalisés et d'améliorer les connaissances sur la pauvreté, notamment par la mise en place de réseaux de chercheuses et chercheurs, et prévoir des mécanismes de reddition de comptes et de concertation assurant la constance de l'intervention;
3. soutenir de manière durable, à l'échelle régionale et locale, l'innovation et l'adaptation des programmes et des services, développer la concertation et la collaboration, et prévoir un processus de diffusion des expériences innovatrices réalisées;
4. tenir compte des approches innovatrices mises en œuvre par d'autres pays et participer aux forums internationaux qui portent sur ces questions;
5. discuter avec les représentantes et représentants des nations autochtones de l'adaptation de ces actions à leurs besoins particuliers.